

*Rapport d'examen africain sur la
gestion des déchets (Résumé)*



Commission économique pour l'Afrique



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.: LIMITÉE

E/ECA/CFSSD/6/9
9 octobre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du
développement durable (CFSSD6) Réunion régionale
d'application en vue de la dix-huitième session
de la Commission du développement durable (CSD-18)

27-30 octobre 2009
Addis-Abeba (Éthiopie)

*Rapport d'examen africain sur la gestion des déchets
(Résumé)*

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Principales tendances et questions émergentes concernant l'utilisation et la gestion des déchets en Afrique	2
III.	Mesures prises et progrès accomplis.....	3
IV.	Difficultés et contraintes en matière de mise en œuvre	4
V.	Enseignements tirés et voie à suivre	4

I. Introduction

1. La résolution 58/218 de l'Assemblée générale des Nations Unies donne mandat aux commissions régionales des Nations Unies, en collaboration avec le secrétariat de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CSD), les organismes et organes régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les bureaux régionaux des fonds et des programmes, les institutions financières et commerciales internationales et d'autres organisations du système des Nations Unies, pour organiser des réunions régionales d'application (RRA), auxquelles participent plusieurs parties prenantes et apporter des contributions aux travaux de la Commission sur le développement durable. À ce propos, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé régulièrement, depuis 2003, des réunions régionales d'application, en collaboration avec des organisations partenaires.
2. La réunion régionale d'application (RRA) de 2009 qui se tiendra en octobre de la même année sous les auspices de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CFSSD-6) est en cours d'organisation, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et d'autres partenaires. La RRA de 2009 examinera les contributions régionales à la dix-huitième session de la Commission sur le développement durable (CSD6-18). Elle évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg en ce qui concerne les engagements relatifs aux domaines thématiques du transport, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière et du cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables.

Portée du rapport

3. Le présent résumé du rapport sur la gestion des déchets s'inspire du rapport principal établi sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en tant que contribution aux préparatifs régionaux de l'Afrique en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable. L'ONUDI a élaboré ce résumé ainsi que le rapport principal en collaboration avec la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP) et les centres nationaux de production moins polluante (NCPC). Le rapport donne une vue d'ensemble des tendances et des questions émergentes dans le domaine de la gestion des déchets en Afrique. Il examine les progrès et les réalisations, identifie les difficultés et les contraintes

en matière de mise en œuvre, ainsi que les enseignements tirés en la matière, et propose la voie à suivre, y compris les mesures et les initiatives nécessaires pour accélérer cette mise en œuvre.

Présentation à la RRA

4. Le rapport est présenté à la RRA de 2009 pour examen, l'objectif étant de susciter des débats visant à générer des contributions destinées à servir de base à la déclaration de la RRA de l'Afrique. Il vise également à susciter des observations et à faire produire des contributions additionnelles pour la finalisation du principal rapport régional d'examen africain sur la gestion des déchets. Le rapport final servira de document de référence pour les délibérations de la dix-huitième session de la Commission sur le développement durable. Il sera distribué à tous les États membres, aux organismes régionaux et sous-régionaux africains et à tous les partenaires et organisations intéressés. Le but est de mettre en évidence l'état de mise en œuvre des engagements concernant la gestion des déchets en Afrique et de servir de moyen de sensibilisation pour promouvoir la prise de mesures appropriées par toutes les parties prenantes à tous les niveaux, pour assurer une gestion saine des déchets en Afrique.

II. Principales tendances et questions émergentes concernant l'utilisation et la gestion des déchets en Afrique

5. Des carences en matière de gestion des déchets, notamment la pratique répandue de déversement de ces déchets dans des masses d'eau et dans des décharges sauvages, aggravent l'état, généralement déplorable, de l'hygiène en Afrique.
6. L'urbanisation s'accélère en Afrique, et c'est une tendance appelée à se poursuivre dans l'avenir. Ce qui préoccupe, c'est le fait que les méthodes de planification de l'utilisation des infrastructures et des terres (s'agissant notamment de la gestion des déchets), ne permettent pas de faire face à la croissance des zones urbaines (la plus forte du monde, avec un taux d'environ 3,5% par an). C'est particulièrement vrai des bidonvilles, qui occupent une part importante du nombre de villes et localités africaines.
7. Il n'existe pratiquement pas d'infrastructures de gestion des déchets dans les zones rurales du continent. Il est urgent d'améliorer les infrastructures pour endiguer le renchérissement des services sanitaires et, partant, atténuer la pauvreté et réduire l'exode rural.

8. L'écart s'élargit entre les politiques et les législations en matière de gestion des déchets et la façon dont ces déchets sont gérés dans la pratique, en raison de persistantes contraintes de capacité et de l'absence d'installations permettant de gérer les différents flux des déchets. Les importants investissements et le savoir-faire nécessaires pour surmonter les contraintes de capacité demeurent encore hors de portée.
9. La production des déchets devrait augmenter considérablement en conséquence de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la modernisation de l'agriculture en Afrique. Ce qui aggraverait davantage les contraintes actuelles de capacité en matière de gestion des déchets.
10. L'utilisation accrue et le renouvellement rapide des technologies de l'information et de la communication (ordinateurs, téléphones mobiles, etc.) créent des flux croissants de déchets électroniques qui, faute de capacités de gestion appropriées, sont déversés dans les mêmes décharges que les déchets urbains.
11. Le changement de mode de vie et de consommation d'une classe moyenne urbaine croissante, en particulier, augmente la complexité et la diversité des flux des déchets en Afrique.

III. Mesures prises et progrès accomplis

12. Des progrès ont été faits en matière de politiques et stratégies de gestion des déchets. L'utilisation d'instruments économiques et l'application du principe de pollueur payeur dans la gestion des déchets ne sont pas encore courantes dans beaucoup de pays africains.
13. La production du biogaz et de compost à partir de fractions de déchets organiques est largement acceptée en Afrique comme étant une pratique optimale, et des progrès sont en cours pour mettre en place et exécuter des projets correspondants dans différents pays.
14. La production d'énergie à partir de déchets agricoles (notamment la cogénération) est de plus en plus acceptée comme étant également une pratique optimale, et de nombreux projets ont été exécutés dans ce cadre, dont certains cofinancés sur la base de crédits d'émission de carbone (utilisant le Mécanisme pour un développement propre).
15. Certains pays possèdent des centres de rénovation d'équipements informatiques usagers qui servent à prolonger la durée de vie utile des produits.
16. Une production économe en ressources et moins polluante est devenue une pratique optimale valable pour réduire les déchets provenant d'entreprises et d'autres organisations en Afrique. Elle est actuellement promue grâce à des canaux

comme le réseau ONUDI- PNUE de centres nationaux affiliés de production moins polluante.

IV. Difficultés et contraintes en matière de mise en œuvre

17. La plus grande difficulté en matière de mise en œuvre demeure la création de capacités suffisantes pour une gestion écologiquement rationnelle, intégrant, le cas échéant, la récupération et le recyclage des flux variés de déchets partout en Afrique. Le progrès à ce sujet est entravé par des problèmes d'accès au financement et au savoir-faire technique.
18. Les règlements existant actuellement dans beaucoup de pays africains confient la responsabilité de gérer les déchets aux municipalités, qui sont souvent sous-équipées pour la collecte et l'élimination. Ces règlements représentent aujourd'hui un obstacle à l'investissement privé dans la gestion des déchets.
19. L'importation de produits d'occasion et la production ou l'importation de produits non conformes contribuent à la croissance rapide de la production des déchets. Il faudrait mettre en place des politiques appropriées et appliquer les normes en vigueur pour inverser cette tendance.
20. L'application des réglementations et des conventions en matière de déchets est sérieusement contrariée par la mauvaise gouvernance et le manque de transparence, et par la corruption dans certains cas.
21. La méconnaissance des pratiques optimales pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets représente un problème majeur, dont la solution exige un changement d'orientation de la part des communautés et des sociétés.

V. Enseignements tirés et voie à suivre

22. *Participation du secteur privé*- La participation du secteur privé, en partenariat avec les communautés locales, à des activités de gestion des déchets solides a créé des emplois et des possibilités d'emploi pour un grand nombre de citoyens au chômage, dont beaucoup de femmes et de jeunes. Cette expérience gagne progressivement du terrain et ne manquera pas de s'élargir à un nombre croissant de pays.
23. *Création de revenus*- Les activités de gestion des déchets solides permettent aux personnes qui s'y adonnent de gagner leur vie. Le revenu généré provient non seulement des salaires payés mais également de la vente d'objets récupérés dans

les déchets solides. Des produits de déchets comme les sacs en plastique, les contenants, les couteaux, les cuillers en plastique et les poêles à frire peuvent être réutilisés. De fait le recyclage des déchets peut générer un revenu mensuel variant entre 130 dollars et 800 dollars des États-Unis. La création de revenus grâce aux activités liées aux déchets doit être reconnue, formalisée et transposée. À cet égard, il convient d'encourager l'utilisation du terme «salvagers» (sauveurs) à la place de «scavengers» (détritivores) pour désigner les personnes s'adonnant à la récupération dans les déchets d'objets réutilisables.

24. *Frais de ramassage des déchets*- On trouve dans certaines villes de solides systèmes de ramassage des déchets, qui représentent une importante source de revenus pour les conseils municipaux. Il est nécessaire de partager des connaissances et des données d'expérience en Afrique sur les expériences réussies, qui peuvent être reproduites.
25. *Changement de pratiques et d'attitude*- La manière dont les déchets solides étaient gérés par le passé a changé. Par exemple, il y a des signes croissants que les déchets sont triés à la source et, dans une large mesure, stockés dans des poubelles. Le tri s'effectue au niveau des points de collecte communaux par des groupes de personnes remarquablement organisés. De plus en plus, l'attitude des gens vis-à-vis des déchets solides change progressivement: ils ne considèrent plus les déchets solides comme une menace mais comme un bien commercial pouvant servir à générer des revenus et à atténuer la pauvreté.
26. *Ce que l'Afrique attend de la communauté internationale*- Il faudrait que la communauté internationale promeuve le transfert et la diffusion des connaissances et des technologies et favorise l'investissement dans les pratiques optimales pour une gestion écologiquement rationnelle des divers flux de déchets en Afrique. L'ampleur des investissements nécessaires pour un assainissement convenable et une gestion écologiquement rationnelle des déchets dépasse les capacités des pays du continent.
27. La communauté internationale devrait appliquer les accords ou conventions internationaux pertinents sur la gestion des déchets (notamment les Conventions de Bamako, de Bâle et de Cotonou) et apporter l'aide nécessaire aux pays africains pour leur permettre de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles nationales de mise en œuvre (en particulier s'agissant du contrôle des importations et des exportations des déchets et des produits contenant des déchets vers la région ou à l'intérieur de celle-ci).
28. La communauté internationale devrait conclure sans délai les processus de négociations et de ratification du protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux, visé dans la Convention de Bâle.

29. Il convient d'apporter une aide spéciale pour faire un inventaire convenable des déchets dangereux et radioactifs et des sites pouvant être touchés par la mauvaise gestion de ces déchets. Cette aide devrait permettre de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes de gestion des déchets et de nettoyage des sites contaminés.
30. Il faut également apporter de l'aide aux programmes de sensibilisation et d'échanges culturels pour une gestion intégrée des déchets.